

**EXTRAIT DU REGISTRE /IDV
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	18 mars 2011
Date d'affichage	08 AVR. 2011
Date de séance	25 mars 2011

L'an deux mille onze, et le vendredi vingt cinq mars à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ronald TUMAHAI.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	24
Procurations	7
Votants	31
Pour	31
Contre	0
Abstention	0

OBJET :

Attribuant une subvention à l'association « TAMARII MANOTAHI » pour l'année 2011.

MAIRIE DE PUNAAUIA			
Arrivée le 08 AVR. 2011			
N°			
SERVICE	EXECUTION		
Jeun			
S	N	E	ITU
(s rep)	(30)	(7)	(3)
ELUS			
1) Projet de rep. 2) Elements de rep. 3) Rep. directs 4) Suite à donner 5) Info			

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration
TUMAHAI Ronald	X		
ROHI Laurent	X		
POMMIER Aitu	X		
BARFF Oscar		X	POMMIER Aitu
TURQUEM née TUPAI Sandrine		X	ARO Dylma
ARO Dylma	X		
SALEM née STEIN Marie-Thérèse	X		
TEPAVA Wilhelm	X		
BLANCHARD Moana	X		
HARUA née TEHETIA Monette		X	MANEA Tania
MANEA Tania	X		
TEISSIER née PAHOA Berthe		X	ROHI Laurent
VILLERET née LY WA UT Clothilde	X		
TAEA Louis	X		
LEVAUDI Franck	X		
NATUA née FULLER Hélène	X		
RICHERD née BAMBRIDGE Bellinda	X		
CHING Yves	X		
TEIKIAVAITOUA née ARAPA Chantal		X	
VAN BASTOLAER Gustave	X		
AH LO Victor	X		
RUA Antoine		X	TUMAHAI Ronald
LISSANT Simplicio		X	
TEURU née TAIARUI Marie-Rose	X		
MAITI Mareta	X		
TUMAHAI Hina		X	BAMBRIDGE-RICHERD Bellinda
ATAE Layana	X		
BERTHOLON Nicolas		X	
ATENI née TAPARE Marie	X		
BOOSIE-HAERAAROA née NATUA Auxilia	X		
MARAMA née TEFAAFANA Claire		X	
CRIDLAND Johnes		X	HOWELL Patrick
HOWELL Patrick	X		
TETARIA Charles	X		
HONG née THOMPSON Madeleine	X		

Formant la majorité des membres en exercice.

- VU la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
- VU la demande formulée par l'association TAMARII MANOTAHI ;
- VU l'avis de la commission des ressources réunie en date du 16 mars 2011 ;
- VU les inscriptions budgétaires ;
- Après en avoir délibéré ;
- En sa séance du 25 mars 2011 ;

ADOPTE

Article 1 – Est accordée, pour l'année 2011, à l'association TAMARII MANOTAHI une subvention d'un montant de 2.500.000 (DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS) sous réserve de la tenue des festivités du Heiva.

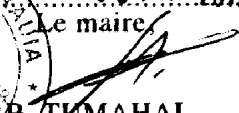
Article 2 – La dépense est imputable au budget communal, exercice 2011, chapitre 65, article 6574 de la section de fonctionnement.


Article 3 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 – Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 25 mars 2011

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Acte rendu exécutoire
Après envoi en subdivision le : 08 AVR. 2011
et après publication, affichage ou notification le : 08 AVR. 2011
Le maire

R. TUMAHAI



Le Maire,

R. TUMAHAI





POLYNESIE FRANCAISE

COMMUNE DE PUNAAUIA

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

Conseil municipal – Séance du 25 mars 2011

RAPPORT DE PRESENTATION

Objet : *Délibération n° 33/2011 du 25 mars 2011 attribuant une subvention à l'association TAMARII MANOTAHI pour l'année 2011.*

L'association TAMARII MANOTAHI est une nouvelle association dont les membres sont issus pour la plupart des quartiers de Punaauia. Elle compte dans ses rangs une centaine de danseurs. L'association TAMARII MANOTAHI a pour but l'organisation et l'animation de structures culturelles et sociales, la participation aux divers concours de chants et de danses traditionnels. Dans le cadre des festivités du HEIVA I TAHITI 2011, l'association prévoit de participer aux concours de danses traditionnelles et représenter, par la même occasion, la Ville de PUNAAUIA avec une troupe de 60 danseuses, 40 danseurs et 20 musiciens. Le thème choisi pour le spectacle est la légende de « TAHUA TANE »

Afin de couvrir les dépenses matérielles liées aux festivités, l'association TAMARII MANOTAHI sollicite une aide financière de **2.500.000 F CFP**. La Commission a validé l'octroi d'une subvention d'un montant de **2.500.000 F CFP**.

Tel est l'objet du présent projet de délibération soumis à l'examen du Conseil municipal.